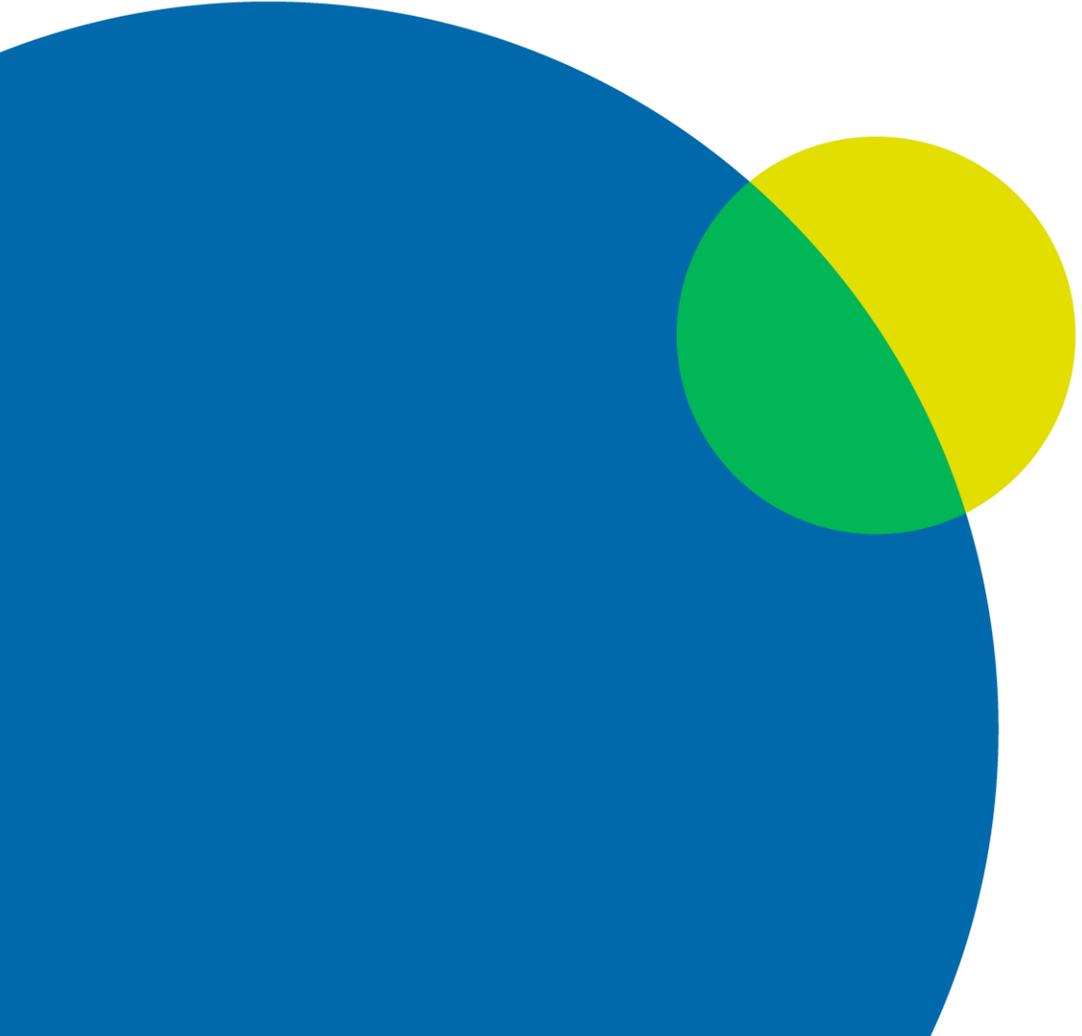


**Vous venez
de vous installer,
bienvenue à la CAVP !**

- 
- 1. Connaissez-vous votre Caisse de retraite ?**
 - 2. Comment construirez-vous votre retraite ?**
 - 3. Comment rester en lien avec la CAVP ?**

1

LA CAVP, VOTRE CAISSE DE RETRAITE

UNE CAISSE PROFESSIONNELLE



”” *La CAVP est la Caisse de retraite obligatoire de tous les pharmaciens libéraux, officinaux et biologistes.*



- ➔ Créée en 1948 au sein de l'Organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales.
- ➔ Administrée par 20 pharmaciens titulaires -élus en tandem avec leurs suppléants- par tous les pharmaciens.
- ➔ Placée sous le contrôle et la tutelle de l'État.



**Ancrage
professionnel**



**Mandat
électif**



Légitimité + Responsabilité

20 ADMINISTRATEURS PROCHES DE VOUS

14 administrateurs / cotisants officinaux et volontaires
(2 par région)



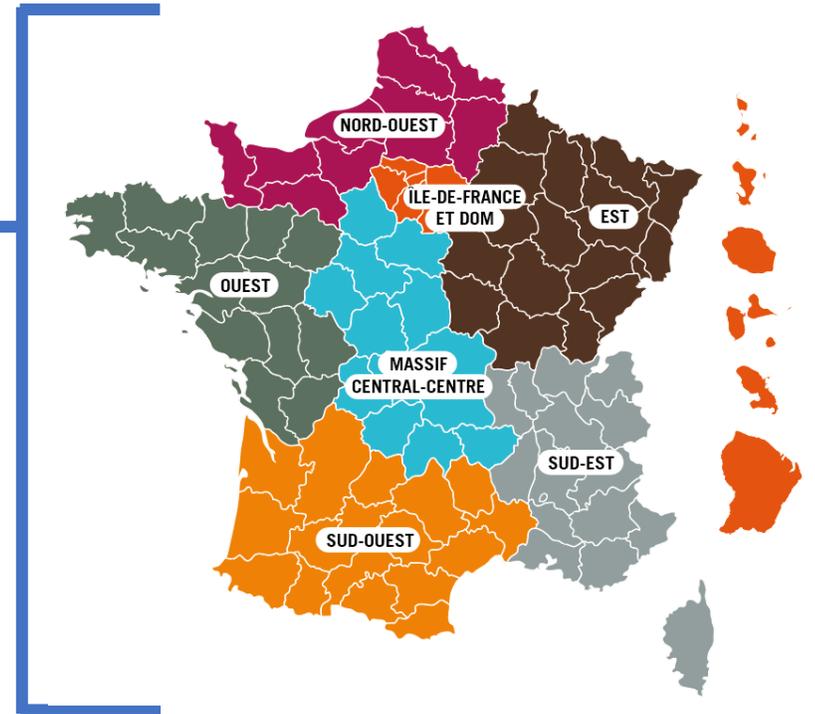
2 administrateurs / cotisants biologistes



2 administrateurs / CNOP



2 administrateurs / retraités



Les coordonnées de vos administrateurs depuis www.cavp.fr (rubrique « Qui sont vos administrateurs ? »).

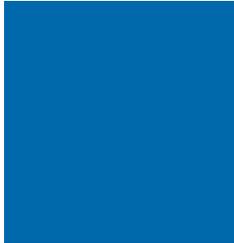
UN RÉGIME COMPLÉMENTAIRE CAVP SUR 2 PILIERS



Les pharmaciens libéraux sont les seuls professionnels libéraux à détenir un régime de retraite obligatoire conjuguant répartition et capitalisation collective depuis 1962.



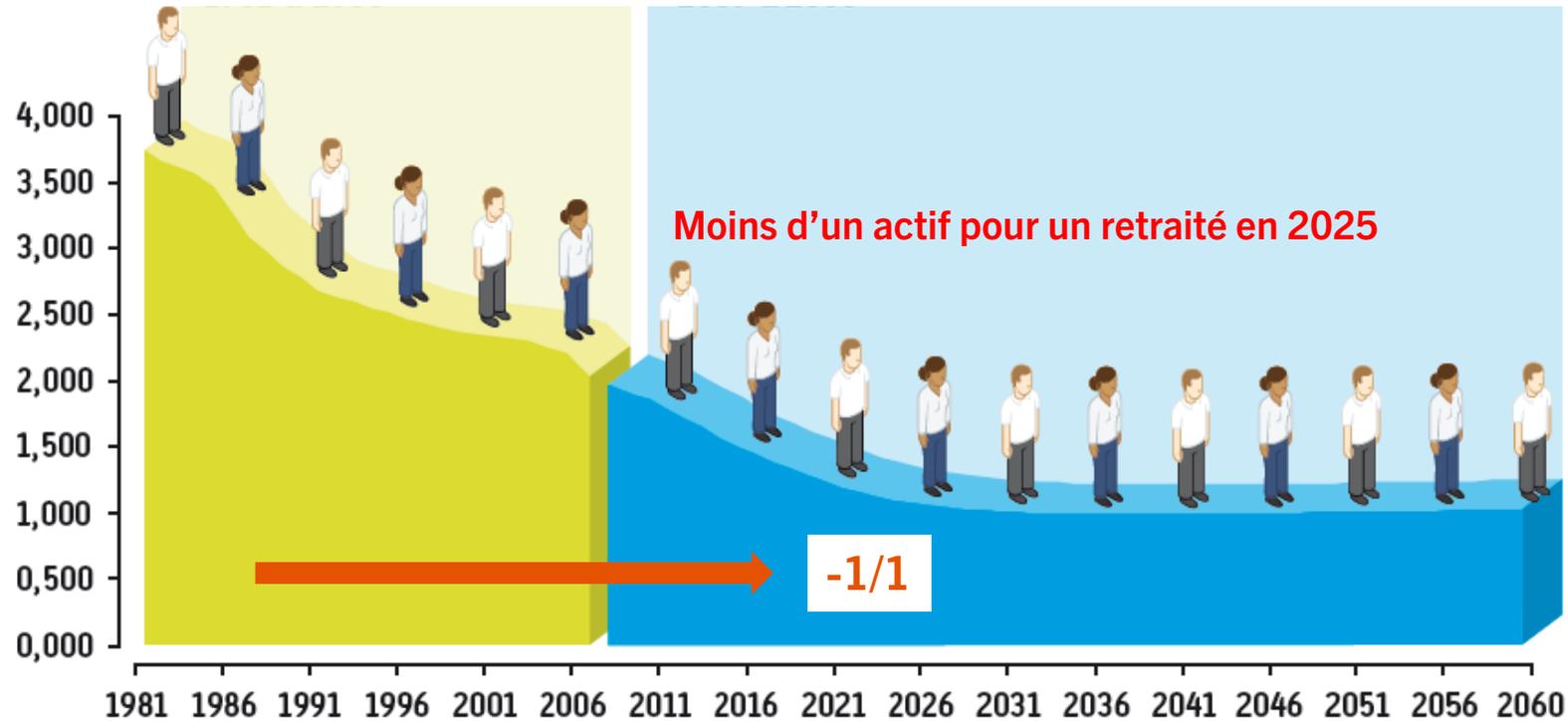
**RÉPARTITION
(RCR)**



**CAPITALISATION
COLLECTIVE
(RCC)**



LE RCC, UN ATOUT POUR LES PHARMACIENS LIBÉRAUX



Ce régime de capitalisation permet de résister à la démographie professionnelle : il préserve le pouvoir d'achat des retraités sans alourdir le poids des cotisations supportées par les actifs.

QUELS SONT LES ATOUTS DE VOTRE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE ?



Visionnons une animation graphique

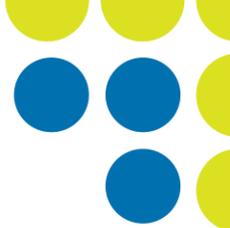
Quels sont les atouts
**DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE
DES PHARMACIENS QUI CONJUGUE
RÉPARTITION ET CAPITALISATION
COLLECTIVE ?**



2

CONSTRUIRE VOTRE RETRAITE

TOUT AU LONG DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE



La retraite se construit tout au long de sa vie professionnelle, grâce aux cotisations qui génèreront des droits à la retraite.

RÉGIME VIEILLESSE DE BASE (RVB) commun à tous les Libéraux	Cotisation proportionnelle au revenu, sur 2 tranches
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE RÉPARTITION (RCR)	Cotisation forfaitaire
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE CAPITALISATION (RCC)	Cotisation déterminée en fonction du revenu (11 classes)
RÉGIME DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE VIEILLESSE (PCV) POUR LES BIOLOGISTES	Cotisation forfaitaire + cotisation proportionnelle financées en partie par l'Assurance maladie



Envisagez vos cotisations comme un investissement et non comme une charge !

3

RESTONS CONNECTÉS

DEPUIS WWW.CAVP.FR...

La page d'accueil a été revue pour une navigation simplifiée et un accès aux informations facilité.

The screenshot shows the CAVP website homepage. At the top left is the CAVP logo (Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens). The navigation menu includes: Nous connaître, Votre situation, Préparer votre retraite, Documents utiles, Contact, and a search icon. A green button labeled 'Mon compte personnel' is on the right. The main content area features a large maroon circle on the left with a yellow circle and the text '#agenda' and 'Nouveaux affiliés au 1er janvier 2025 Découvrez les supports qui ont été conçus pour vous !'. The central text reads 'DES INFORMATIONS ESSENTIELLES Vous venez de vous installer? Tous les trimestres, la CAVP propose des supports à l'attention des nouveaux affiliés.' with a 'Découvrir' button and left/right arrows. At the bottom, there is a 'Démarches fréquentes' section with three items: 'Activer mon compte personnel', 'Simuler ma retraite', and 'Demander une aide sociale'. To the right, an 'Actualités' section is partially visible with the text '03 MARS 2025 Avis de versement de février 2025 : le document est disponible sur votre'.

- Des actualités
- Les éditoriaux du Président
- Un dossier d'actualité sur la réforme des retraites
- Les publications de la CAVP
- Et des contenus mis à jour régulièrement

...TOUTE LA DOCUMENTATION



PHARMACIEN LIBÉRAL
La prévoyance et l'assurance retraite en début d'exercice

MÉMENTO 2024



Notre Caisse de retraite a conçu ce document pour vous aider à comprendre le fonctionnement de vos régimes de prévoyance et de retraite, et vous guider dans vos premières démarches.

L'édition 2024 tient compte des éléments en vigueur au moment de sa publication.



CAVP
Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens

 **NOTICE EXPLICATIVE**

Les cotisations de pharmacien libéral en 2025

PRÉVOYANCE
RÉGIME INVALIDITÉ-DÈCÈS

Votre cotisation annuelle est forfaitaire. Elle est égale à 689 € en 2025.

RETRAITÉ
RÉGIME VIEILLESSE DE BASE

Vos Appels de cotisations en 2025

En janvier 2025
Votre Appel de cotisations comporte votre cotisation provisionnelle 2025 calculée sur votre revenu d'activité non salarié 2023.

En juillet 2025
Votre Appel de cotisations comportera :

- la régularisation définitive de votre cotisation 2024 sur votre revenu d'activité non salarié 2024,
- l'ajustement de votre cotisation provisionnelle du premier semestre 2025 en fonction de votre revenu d'activité non salarié 2024 (sauf si vous avez demandé à tenir compte d'un revenu estimé pour 2025),
- le recalcul de votre cotisation provisionnelle du second semestre 2025 en fonction de votre revenu d'activité non salarié 2024 (sauf si vous avez demandé à tenir compte d'un revenu estimé pour 2025),
- le montant de votre cotisation provisionnelle pour le premier semestre 2026 communiqué à titre indicatif.

Nous vous rappelons que le calcul de vos cotisations se fonde sur les revenus d'activité non salariés déclarés qui nous sont transmis par la DGFIP. Notez bien que si vous exercez en Société d'exercice libérale (SEL), le montant de la rémunération liée à votre activité libérale doit être déclaré dans la rubrique DSS1 ou DSSJ du formulaire 2042 C PRO, y compris si ce montant est nul.

Les taux de cotisation

Pour une affiliation durant quatre trimestres en 2025 :

- la cotisation de la tranche 1 est égale à 8,23 % du revenu compris entre 0 et 47 100 € (montant du PASS en 2025)⁽¹⁾,
- la cotisation de la tranche 2 est égale à 1,87 % du revenu compris entre 0 et 235 500 € (cinq fois le montant du PASS en 2025).

Le revenu d'activité non salarié 2023 qui sert d'assiette à votre cotisation est rapporté à l'année entière en cas d'affiliation incomplète en 2023 et/ou réduit au prorata de votre durée d'affiliation en 2025 si vous cessez votre activité libérale en 2025 (dans ce cas, les tranches de votre revenu sur lesquelles est calculée votre cotisation provisionnelle sont également proratisées).

Si vous n'avez pas déclaré votre revenu d'activité non salarié en 2023, votre cotisation provisionnelle 2025 sera calculée sur l'assiette maximale : 235 500 €.

La cotisation versée au plafond de la tranche 1 permet d'acquies 525 points tandis que celle versée au plafond de la tranche 2 permet d'acquies 25 points.

(1) Confirmation à l'art. 19 du 19 décembre 2024 portant fixation du plafond de la Sécurité sociale pour 2025 paru au Journal officiel du 29 décembre 2024.



CAVP
Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens

L'ANNUAIRE DES ADMINISTRATEURS

Édition Octobre 2024

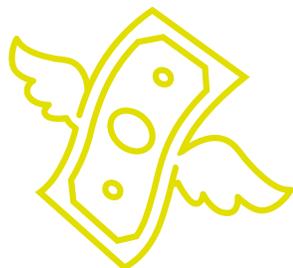


CAVP
Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens

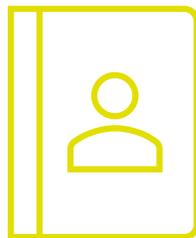
...DES WEBSERVICES ACCESSIBLES H24



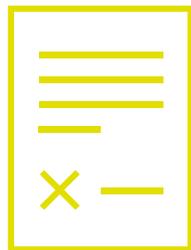
Nous contacter pour toutes vos questions : page d'accueil > Démarches fréquentes > [Utiliser notre formulaire de contact](#)



Mettre en place le **prélèvement de vos cotisations** et changer vos références bancaires : compte personnel > [Gérer mes règlements \(cotisations\)](#)



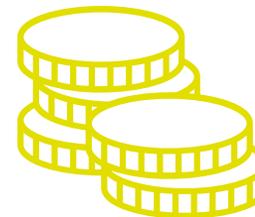
Mettre à jour **votre situation personnelle ou professionnelle** : compte personnel > [Ma situation personnelle](#) et [Mon activité professionnelle](#)



Consulter et télécharger vos **documents CAVP** : compte personnel > [Mes documents](#)



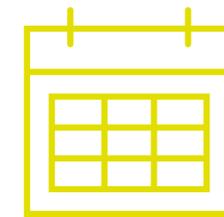
Demander des **réductions de cotisation** : compte personnel > [Demande de réduction de ma cotisation \(RC\)](#) jusqu'au 30 avril 2025, ensuite via le formulaire de contact (démarches fréquentes)



Demander de cotiser sur un **revenu estimé** : compte personnel > [Transmettre un revenu estimé pour 2025](#)



Réaliser une **estimation de votre pension de retraite** : compte personnel > [Simuler ma retraite de capitalisation CAVP](#)



Prendre rendez-vous avec nos conseillers retraite : page d'accueil > Démarches fréquentes > [Prendre un RDV en ligne avec un conseiller](#)

Le Fil d'actu de votre retraite

#20



Vos informations CAVP

L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Élections 2024 : une participation soutenue !



Philippe Berthelot
Président de la CAVP

Le scrutin de renouvellement de la moitié de notre Conseil d'administration est clos depuis le 1^{er} mars 2024 à 17h.

Les membres de la Commission électorale et moi-même nous sommes réunis à la CAVP le 4 mars 2024 à 10h pour procéder au dépouillement sous le contrôle de Maître Parreira, Commissaire de justice.

À l'issue de celui-ci, j'ai procédé à la proclamation des résultats que j'ai l'honneur de vous livrer.

Ont été élus les tandems de candidats suivants :

Dans le collège des cotisants officinaux et des cotisants volontaires

- Est
Élisabeth Schuter (titulaire) et Élodie Santos (suppléante)
- Île-de-France et DOM
Catherine Apostoloff (titulaire) et Marc Sajus (suppléant)
- Massif central - Centre
Didier Machicoane (titulaire) et Romain Franchi (suppléant)
- Nord-Ouest
Franck Blandamour (titulaire) et Maxence Carpentier (suppléant)
- Ouest
Lucie Grilleau (titulaire) et Corinne Thomas (suppléante)
- Sud-Est
Thierry Desruelles (titulaire) et Thibault Tchilinguirian (suppléant)
- Sud-Ouest
Benjamin Trouillet (titulaire) et Olivier Borès (suppléant)

Dans le collège des biologistes

- Bruno Devie (titulaire) et Emmanuelle Berlier (suppléante)

Dans le collège des retraités

- Jean-Luc Audhoui (titulaire) et Héliène Requi (suppléante)
- Patrick Ricard (titulaire) et Alain Mazaleyrrat (suppléant)

Je tiens à féliciter les candidats qui ont été élus et à remercier toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour être leurs représentants.

La participation au scrutin de 2024 a été soutenue, aussi bien dans les collèges des cotisants que dans le collège des retraités, ce qui souligne l'attachement des pharmaciens à leur Caisse de retraite et à son modèle de gouvernance professionnelle.

Votre confiance engage le Conseil d'administration à défendre vos intérêts, maintenir l'autonomie de notre Caisse et rendre plus efficaces encore nos régimes de retraite : ce sera notamment l'un des principaux enjeux de la prochaine mandature.

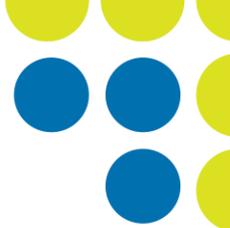
Bien confraternellement,



Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).
CAVP, 45, rue de Caumartin, Paris, 75009

GRÂCE À LA NEWSLETTER

- Les principales informations relayées au fil de l'eau dans « Le Fil d'actu de votre retraite »



VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX



Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens @LaCAVP · 26 avr. ...

[#actu] 😊 Le régime de #retraite des #pharmaciens intègre une part de capitalisation depuis 60 ans. Aux Pays-Bas, ce principe est acté pour tout le monde depuis 1957. #ReformeRetraite @stefandevries



lesechos.fr

Retraites : la solution néerlandaise

En France, les candidats à la présidence de la République se focalisent sur l'âge de la retraite. Aux Pays-Bas, un système mixte d'assurance-...



Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens

132 abonnés

2 mois • 🔔

[#actu] 📌 Réforme des #retraites, la contribution spécifique des pharmaciens libéraux : conjuguer répartition et capitalisation collective.

À consulter ici 📄 <https://bit.ly/3vP86SA>

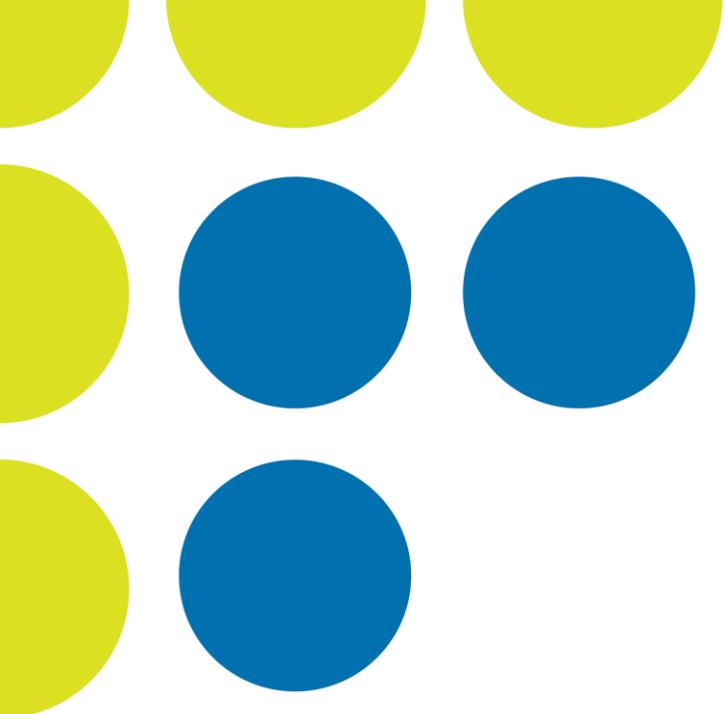
...voir plus

QUELLE
RETRAITE POUR
DEMAIN ?

#actu ● ● ●



Abonnez-vous et rejoignez la communauté CAVP !



DES QUESTIONS ?

Contactez Laurence Colonna Marbot :

Imarbot@cavp.fr

01 42 66 85 28